



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 09 décembre 2021

OBJET :

DE-CDE-21-12-1-1) AFFECTATION DES RESULTATS 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 02 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, Mme FOURNIER, M. MESNARD, Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, M. CAMELOT, Mme RUFFENACH, M. RIBET, Mme BOILOT, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, Mme BIDAULT, M. GAGNY .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération DE-CDE-21-06-1-2 du 17 juin 2021 relative à l'approbation du compte administratif 2020 ;

Considérant la nécessité de régulariser le montant de l'excédent de fonctionnement mentionné dans la délibération précitée par 281 480,95 € au lieu de 304 762,53 €.

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I: Annule et remplace l'article II de la délibération DE-CDE-21-06-1-2 du 17 juin 2021 : « Article II : L'excédent de la section de fonctionnement 2020 de 281 480,95 € est reporté en section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent d'investissement 2020 de 165 323,71€ est reporté à la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté ». »

ARTICLE II: Le budget 2021 est modifié en conséquence par décision modificative.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé